

SOCIÉTÉ

Remous autour
du statut de la
Mosquée de Paris

Le recteur Boubakeur dément tout projet algérien de prise de possession des lieux, gérés par une association de droit français.

JEAN-MARIE GUÉNOIS @jmguenois

RELIGION S'il est un symbole de la présence de l'islam en France, c'est celui de la Grande Mosquée de Paris. Elle vient de vivre un nouveau psychodrame dont la communauté musulmane a le secret et qui laisserait penser que l'Algérie voudrait en prendre la propriété même si le gouvernement d'Alger a démenti formellement l'information.

La Mosquée de Paris est établie au cœur de la capitale depuis que la France - notamment sous l'impulsion du maréchal Lyautey - voulut rendre hommage aux milliers de combattants musulmans du Maghreb tombés pour la France lors de la Première Guerre mondiale. La première pierre de ce bâtiment inspiré par plusieurs édifices de Fès, au Maroc, fut posée en 1922 en présence du célèbre maréchal, et elle fut inaugurée en 1927 par le sultan marocain Moulay Youssef.

Elle est régie depuis 1921 par la Socié-

té des habous et lieux saints de l'islam, une association de type loi de 1901 qui est propriétaire des lieux suite à une donation de la Ville de Paris.

Ce statut la rend juridiquement indépendante de l'Algérie, même si elle est, culturellement et religieusement, sous l'influence de ce pays à deux titres.

L'Algérie a un droit de regard non écrit sur la nomination du recteur - et président de l'association -, en l'occurrence le célèbre docteur Dalil Boubakeur, 75 ans, citoyen français et surtout grande figure de l'islam de France, en poste depuis 1992 et président d'honneur du Conseil français du culte musulman, dont il a assumé la présidence à plusieurs reprises.

L'Algérie finance également un tiers du budget de la Mosquée de Paris - 1,8 million d'euros par an - depuis que Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur de François Mitterrand, décida dans un geste de réconciliation avec ce pays de retirer la tutelle de cet établissement au ministère de l'Intérieur et à la mairie de Paris.



Dalil Boubakeur pose à l'entrée de la Grande Mosquée de Paris, dont il est le recteur, en janvier 2015. SÉBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

Il se trouve que l'Algérie, tout comme le Maroc, tente depuis un an, à la suite de la montée du radicalisme dans les jeunes rangs de l'islam de France, de mieux inventorier les mosquées et salles de prière qui sont sous son influence.

Améliorer la formation et la gestion des imans

Ce qui passerait par la création d'une « fondation » spécifique dont le ministre algérien des Affaires religieuses, Mohamed Aïssa, est l'un des porteurs. Projet qui prévoit aussi d'améliorer avec la France le dossier de la formation et de la gestion des imans. Des contacts ont effectivement déjà eu lieu entre Alger et Paris sur ce dossier qui concerne

au premier chef la Mosquée de Paris. C'est dans ce contexte qu'est née la polémique de ces derniers jours où la presse algérienne a rapporté des propos tenus à huis clos par Mohamed Aïssa, devant quarante députés algériens. Il aurait alors affirmé - ce qu'il a démenti par communiqué du ministère dans la nuit de jeudi à vendredi - qu'une « procédure » serait actuellement en cours pour « faire de la Mosquée de Paris une propriété de l'État algérien ».

Interrogé sur cette perspective, le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, a reconnu les échanges en cours pour réfléchir à une « fondation » mais a considéré « nulle et non avenue » la perspective d'un transfert

de propriété, impraticable sur « le plan juridique » puisque ce bâtiment appartient à l'association loi de 1901.

Le recteur - autre explication de cette polémique -, est sous pression et dans le viseur de Chafia Mentalecheta, ancienne membre du PS français, aujourd'hui députée au Parlement algérien. Elle n'a visiblement pas supporté que Dalil Boubakeur apporte son soutien à Christian Estrosi, tête de liste des Républicains en Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est donc elle qui est à l'origine de la réunion des parlementaires algériens qui ont convoqué le ministre des Affaires religieuses pour lui demander des comptes sur les fonds attribués à la Mosquée de Paris... ■